

## DELIBERATIONS

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 14 février 2019</b>
<b>Délibération n° : 2019_04</b>
<b>Date de convocation : 8 février 2019</b>

Objet : **Demande de financement pour la modernisation et l'extension du réseau radio « Bergers du Queyras et Secours en Montagne »**

Par la suite d'une convocation en date du 08 février 2019, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 14 février 2019 à 16h00 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

**Président** : Christian GROSSAN

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul HOFFMANN

**Région** : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

**Département** : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, présent (2 voix)

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras** : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Marie-Josée NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix) ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, excusé, pouvoir à Jean-Louis PONCET (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvioux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, présent, (1 voix); Jean-Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé

**Vu** :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024

**Considérant** :

- La nécessité de sécurisation des acteurs socioprofessionnels œuvrant dans les territoires de montagne et l'existence depuis 2001 d'un réseau radio « Bergers du Queyras et Secours en montagne » géré et entretenu par le Parc naturel régional du Queyras ;

## DELIBERATIONS

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 14 février 2019</b>
<b>Délibération n° : 2019_04</b>
<b>Date de convocation : 8 février 2019</b>

Objet : **Demande de financement pour la modernisation et l'extension du réseau radio « Bergers du Queyras et Secours en Montagne »**

- Le dénuement des professionnels du pastoralisme dépourvus de capacité d'appel d'urgence ou d'alerte durant l'estive, notamment lors d'attaques de loups sur leurs troupeaux ;
- La complémentarité avec le réseau d'alerte des unités spécialisées du secours en montagne « Oisans-Ecrins » ;
- L'évolution de la technologie qui nécessite de moderniser le dispositif en le faisant passer d'une dimension analogique à une dimension numérique :
  - o Remplacer les relais de la Font-Sainte, endommagé et obsolète, et du pic du Grand Rochebrune, obsolète.
  - o Mettre en place, à la maison du Parc, une installation passerelle entre les trois relais, permettant de gérer les flux de ces trois relais du territoire.
  - o Remplacer les soixante postes radios mis à disposition.
- L'évolution des besoins qui demande une extension du réseau.  
 Installer un nouveau relais sur le pic de Gilly (Abriès-Ristolas) dans l'objectif de supprimer les zones d'ombre existant encore dans la vallée du Haut Guil et en particulier dans la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso.

**Le Comité syndical, réuni le 14 février 2019, après en avoir délibéré, et voté par :**

Nombre de membres en exercice :	24	<b>Nombre de suffrages exprimés : 16</b>	
Nombre de suffrages :	30	Votes Contre : 0	Pour : 16
Nombre de membres présents :	12	Abstentions : 0	
Nombre de membres représentés :	3		

**Décide :**

D'approuver la demande de financement pour la modernisation et l'extension du réseau radio « Bergers du Queyras et Secours en Montagne » ;

D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes		%
Remplacement relais Font-Sainte et Rochebrune	10 806	Etat	14 678	35 %
Installation nouveau relais Pic de Gilly	7 026	Région SUD-Provence-Alpes-Côte-d'Azur	14 678	35 %
Passerelle réseaux interconnexions 3 relais	9 065	Département des HA	4 194	10 %
Remplacement 60 postes	15 040	Autofinancement	8 387	20 %
<b>Coût total</b>	<b>41 937</b>	<b>Coût total</b>	<b>41 937</b>	<b>100%</b>

## DELIBERATIONS

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 14 février 2019</b>
<b>Délibération n° : 2019_04</b>
<b>Date de convocation : 8 février 2019</b>

Objet : **Demande de financement pour la modernisation et l'extension du réseau radio  
« Bergers du Queyras et Secours en Montagne »**

De solliciter les financements auprès de l'Etat, de la Région SUD-Provence-Alpes-Côte-d'Azur et du Département des Hautes-Alpes ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Président  
Christian GROSSAN

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT ALPTE" at the top and "PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS" around the bottom edge.